

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 496-1 et 488-2



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 496-1: MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.](#)

[RÈGLEMENT NUMÉRO 488-2: MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX \(RÈGLEMENT NO 488-1\).](#)

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org. (Ville/Vie démocratique/Réglementation/projets de règlement).

Que ces règlements entrent en vigueur le 21 septembre 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 SEPTEMBRE 2016.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
